

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de la région d'Ottawa.

Les pétitionnaires s'inquiètent du prix excessif de l'essence dans cette région, un prix plus élevé que dans les autres régions du sud de l'Ontario. Ils prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à corriger cette injustice envers les automobilistes de la région d'Ottawa, et je tiens à ajouter que c'est une question qui préoccupe aussi les automobilistes de la région de Kingston.

M. Boudria: Monsieur le Président, lorsque vous avez demandé le consentement de la Chambre pour que les questions restent au *Feuilleton*, j'ai essayé d'invoquer le Règlement en espérant que le gouvernement répondrait à ma question, peut-être par l'intermédiaire du whip en chef.

J'ai quatre questions au *Feuilleton*, dont trois depuis plus de 45 jours. Certaines d'entre elles y sont depuis environ cinq mois. Comme nous ne pouvons pas avoir plus de quatre questions au *Feuilleton*, je me trouve vraiment paralysé dans ma capacité de faire mon travail en ce qui concerne les questions écrites.

Je veux demander au gouvernement quand il a l'intention de respecter le Règlement de la Chambre et de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Je reconnais que le whip ne sera probablement pas en mesure de me donner une réponse complète maintenant. Je lui demande simplement de s'engager à faire son possible pour voir à ce que le Règlement soit respecté.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si le député peut faire cette intervention, c'est justement grâce aux modifications que nous avons apportées au Règlement. Je tiens à signaler à la Chambre que, pour ce qui est de répondre aux questions, notre système est infiniment meilleur que tout autre système antérieur.

Toutefois, le député a raison de dire que je ne connais pas par coeur ses quatre questions. Ayant été secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, je sais que la complexité des questions pose souvent des difficultés; elles s'adressent souvent à plus d'un ministère, et le genre de réponses que les députés cherchent entraînent des dépenses considérables. De plus, si les renseignements doivent venir d'un trop grand nombre de ministères, ce n'est tout simplement pas possible de répondre en 45 jours.

J'ai dit aux députés que, s'ils réduisaient la portée de leurs questions, ils pourraient obtenir des réponses beau-

Initiatives ministérielles

coup plus rapidement. Je ne sais pas si c'est le cas ici, mais je vais demander au secrétaire parlementaire d'examiner la situation et de dire à la Chambre ce qu'il en est le plus tôt possible.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général

Le 28 février 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter de C. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 28 février 1992, à 13 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vais évidemment parler de la question dont nous sommes actuellement saisis, soit le budget que le gouvernement a présenté pour le prochain exercice.

Je veux d'abord parler de certaines anomalies du budget qui ont peut-être échappé au gouvernement, mais qui méritent néanmoins d'être signalées.

Depuis un certain temps déjà, le chef de mon parti réclame une étude des échappatoires qui sont liées aux dépenses des entreprises, par exemple, les repas d'affaires, et à d'autres questions censément importantes, mais qui n'ont pas été rectifiées dans le budget dont nous sommes saisis. Saviez-vous que les gens d'affaires peuvent encore déduire les frais des services d'escortes qui les accompagnent lors de repas d'affaires?